

pour ceux qui observent et étudient, parce que ceux-ci sont en état de le comprendre—que le développement de la race humaine a suivi les conditions géographiques déterminées par les climats. La race humaine s'est développée, dès ses débuts, en dirigeant sa marche en avant vers le sud. La race humaine s'est d'abord développée en Afrique, puis en Asie, dans l'Inde, la Chine et le Japon. Puis elle a gagné l'occident et pénétré jusqu'aux continents américains. Ce mouvement de la race humaine s'est continué pendant deux ou trois mille ans. Aujourd'hui, je puis dire, si je ne suis pas trop optimiste, que l'étoile du l'empire évolue vers le nord; que la race humaine a pris cette nouvelle direction. C'est moins, en effet, dans le sud, ou en orient, ou dans l'occident qu'elle porte ses pas que vers le nord, et le nord appartient au Canada. Le commerce de l'empire s'étend vers le nord, et je conseille à mon tour à nos jeunes gens et à tous les immigrants qui nous arrivent d'aller s'établir dans le nord et le nord-ouest au lieu de rester dans les grands centres du Canada. L'étoile de l'empire, comme je viens de le dire, évolue vers le nord, et quand cette étoile s'y sera définitivement fixée, les habitants de l'est du Canada se trouveront bien malheureux s'ils ne sont pas en état de répondre aux demandes de leurs concitoyens du Nord-Ouest; s'ils ne sont pas capables de rencontrer ceux-ci à mi-chemin et de transporter leurs produits aux marchés du vieux monde. Le devoir sacré du gouvernement est donc d'aborder la présente question sous toutes ses faces, non seulement au point de vue financier—et Dieu sait que nous avons actuellement plus d'argent que nous sommes capables d'en dépenser—mais d'étudier cette question au point de vue des futures générations, et d'un avenir prochain. Nous dépensons actuellement des centaines de mille dollars par année pour transporter des immigrants en Canada, et pendant que ces immigrants nous arrivent, je demande au gouvernement d'exercer sa prévoyance, et de voir à ce que, lorsque ces nouveaux habitants du Canada pourront gagner leur vie avec les produits de la terre qu'ils cultivent, et lorsqu'ils auront un surplus de produits à vendre, ou à exporter, nous, de

Hon. M. CLORAN.

l'est, soyons en état de leur fournir un moyen facile et économique de transporter ces produits jusqu'aux marchés extérieurs.

L'honorable M. DERBYSHIRE : Au nom de l'honorable sénateur de Russell (l'honorable M. Edwards), je propose que le débat soit ajourné jusqu'à mardi prochain.

La motion est adoptée.

#### CHEMIN DE FER DE QUEBEC AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

##### ADOPTION DES AMENDEMENTS.

L'honorable M. COSTIGAN : Je propose l'adoption des amendements faits par la Chambre des communes au bill (P) intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick."

L'honorable M. LANDRY : Les amendement sont-ils très importants, ou portent-ils simplement sur des matières de forme?

L'honorable M. COSTIGAN : Le bill tel qu'adopté par le Sénat confère à la compagnie le pouvoir de se fusionner avec d'autres compagnies non désignées, ou de conclure des arrangements à cette fin. D'après la règle de la Chambre des communes, si je comprends bien, l'usage a toujours été que pour faire adopter une proposition de loi de cette nature par la Chambre des communes, il faut désigner les compagnies avec lesquelles l'on s'associe. Or, dans le cas présent, les compagnies n'étant pas désignées, l'article concernant ces compagnies a été retranché. C'est tout le changement fait que je sache.

La motion est adoptée.

#### LOI DES LIQUIDATIONS.

##### DEUXIEME LECTURE.

L'honorable M. SCOTT : Je propose la deuxième lecture du bill (144) intitulé : "Loi modifiant la loi des liquidations."

Le présent bill n'a pas pour objet d'introduire quelque principe nouveau ou quelque changement dans la loi existante. En faisant la revision des statuts révisés de 1886, on a modifié la phraséologie de la loi existante, et cette phraséologie ainsi modifiée laisse un doute sur la question de savoir si l'expression "aucune charge ou pri-